



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 10 juillet 2024

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 10 juillet 2024, en respect des mesures sanitaires en vigueur.

Sont présents :

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Virginie Ashby	conseillère	Barnston-Ouest (M)
Guylaine Blouin	conseillère	Coaticook (V)
Jean-Pierre Charuest	maire	Compton (M)
Françoise Bouchard	maire	Dixville (M)
Benoît Lavoie	maire	East Hereford (M)
Michel-Henri Goyette	maire	Martinville (M)
Steve Lanciaux	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	maire	Saint-Malo
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Pamela B Steen	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	maire	Waterville (V)

Est absente :

Lyssa Paquette	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
----------------	-------------	-------------------------------

ORDRE DU JOUR

- 1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**
- 3.0 ORDRE DU JOUR**
- 4.0 PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 APPROBATIONS
 - 4.1.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2024
 - 4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES
 - 4.2.1 Acti-Bus de la région de Coaticook — Résolution CM2024-04-127
 - 4.2.2 Municipalité de Stanstead-Est — Couverture déficiente du réseau cellulaire
 - 4.2.3 Projet de loi 57 — Nouveautés législatives
- 5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATION**
 - 5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC
 - 5.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 3 juillet 2024
 - 5.1.2 Appui à la Ville de Boisbriand — Refonte des principes d'exemptions fiscales pour motifs religieux
 - 5.2 ÉQUIPE DE LA MRC — DOSSIERS EN COURS
 - 5.2.1 Infolettre (Dossiers en cours)
 - 5.2.2 Embauche — Agent de développement territorial



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.0 TRÉSORERIE

- 6.1 PAIEMENT DES COMPTES
 - 6.1.1 Comptes payés
 - 6.1.2 Comptes à payer
 - 6.1.3 La Grande Échappée, théâtre déambulatoire estival
- 6.2 DIRECTION GÉNÉRALE — RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES
 - 6.2.1 Rapport au 30 juin 2024
- 6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
 - 6.3.1 82^e congrès de la FQM — 26 au 28 septembre 2024
 - 6.3.1.1 Inscription du préfet et de la direction générale
 - 6.3.1.2 Frais d'hébergement

7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

- 7.1 OCCUPATION DU TERRITOIRE
 - 7.1.1 Correction du profil de la route 147 au sud de la municipalité de Compton — Avis de conformité au SADD
- 7.2 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT
 - 7.2.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional Milieux naturels et Environnement (CMNE) du 2 juillet 2024
 - 7.2.2 Renouvellement — Fonds des municipalités pour la biodiversité
 - 7.2.3 Écocentre à Coaticook
 - 7.2.3.1 Octrois de contrats
 - 7.2.3.2 Mise à jour budgétaire
- 7.3 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

- 8.1 Compte-rendu de la rencontre du comité régional du développement des communautés (CDC) du 2 juillet 2024
- 8.2 Mandat et services professionnels — MADA
- 8.3 Fonds vitalité des milieux de vie (FVMV) — Enveloppe locale
- 8.4 État de situation en Estrie — Tiques
- 8.5 Programme d'appui aux collectivités, volet 1B — MIFI
- 8.6 Report des soldes - Fonds vitalité des milieux de vie (FVMV)

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 9.1 Compte-rendu de la rencontre du comité régional de développement économique (CDÉ) du 3 juillet 2024
- 9.2 Partenariat — Gala Excellence 2024
- 9.3 Analyse du Groupe Lait multirégionale 2023 — Plan de visibilité
- 9.4 Demandes de financement et engagements de crédits
- 9.5 Emprunt supplémentaire — Fonds local de solidarité



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Compte-rendu de la rencontre du comité régional de sécurité publique (CSP), Volet services policiers du 26 juin 2024
- 10.2 Rapport annuel des activités 2023-2024
- 10.3 Rapport d'activités du travail de proximité 2023-2024

11.0 GREFFE

- 11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS
- 11.2 CORRESPONDANCE
 - 11.2.1 Extrait du « Registre de Correspondance »

12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

- 12.1 PRÉFET
- 12.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES

14.0 AFFAIRES DIVERSES

15.0 PÉRIODES DE QUESTIONS

16.0 RETOUR SUR LA SÉANCE

17.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

1.0 OUVERTURE

La présente séance est tenue en présentiel, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Le public y est admis, en respect des mesures sanitaires en vigueur, et ce, conformément à l'avis public publié par la MRC le 24 février 2022, à cet effet.

Mesdames Catherine Madore, agente de communication marketing et Marie-Claude Bernard, directrice de l'aménagement du territoire ainsi que Messieurs Kévin Roy, directeur des finances et du développement des communautés et Dominick Faucher, directeur général et greffier-trésorier sont présents. Madame Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe et greffière, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance du Conseil de la MRC est ouverte à 19 h 30 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre. Madame Lyssa Paquette Pizar est absente lors de l'ouverture.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Bien que le public soit de nouveau admis aux séances du conseil, les citoyens peuvent également continuer de transmettre leurs questions par écrit à la greffière avant toute séance du conseil, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020, qui fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

publiques ou permettre par d'autres moyens aux citoyens d'y accéder et d'y participer.

Aucune question n'a été reçue avant la présente séance et deux (2) personnes souhaitent s'adresser aux membres du Conseil de la MRC de Coaticook au sujet des éoliennes.

CM2024-07-190

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente séance ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Virginie Ashby	2	2,89		
Guylaine Blouin	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,15 %		

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

4.1 APPROBATIONS



CM2024-07-191

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2024

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu préalablement copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2024 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2024 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Virginie Ashby	2	2,89		
Guylaine Blouin	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,15 %		

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES

**4.2.1 ACTI-BUS DE LA RÉGION DE COATICOOK —
RÉSOLUTION CM2024-04-127**

Information est donnée que malgré la teneur de la résolution CM2024-04-127, les nouvelles prévisions budgétaires 2024 d'Acti-Bus n'ont pas été transmises à la direction, au niveau du recours judiciaire, l'affaire est toujours pendante et l'addenda n'est toujours pas signé. Une rencontre avec le Conseil d'administration d'Acti-Bus a eu lieu au cours des derniers jours, mais certains membres étaient absents. Le dossier est donc à suivre...



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4.2.2 MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST — COUVERTURE DÉFICIENTE DU RÉSEAU CELLULAIRE

Information est donnée à l'effet que le Gouvernement du Québec a annoncé une 2^e phase de construction de sites cellulaires pour améliorer la couverture du réseau cellulaire, avec un minimum de 100 sites supplémentaires. Il s'agit d'un investissement de 170 M\$. La phase 2 vise à améliorer la connectivité cellulaire et donc l'amélioration de la sécurité des résidents et visiteurs des régions du Bas-Saint-Laurent, la Mauricie, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, la Gaspésie-îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, les Laurentides, le Centre-du-Québec ainsi que l'Estrie.

4.2.3 PROJET DE LOI 57 — NOUVEAUTÉS LÉGISLATIVES

Information est donnée à l'effet que la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entrave de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (communément appelé le projet de loi 57) a été sanctionnée le 6 juin 2024. Bien que le texte officiel ne soit toujours pas disponible, la greffière informe les élus de certaines nouveautés qui affectent plus particulièrement les MRC à partir de la version administrative publiée à titre indicatif.

5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATIONS

5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

5.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2024

La greffière dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook tenue le 3 juillet 2024.

CM2024-07-192

5.1.2 APPUI À LA VILLE DE BOISBRIAND — REFONTE DES PRINCIPES D'EXEMPTIONS FISCALES POUR MOTIFS RELIGIEUX

ATTENDU que la Ville de Boisbriand sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches afin de convaincre le gouvernement du Québec de procéder aux amendements devant être apportés à la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1) de manière à préciser son cadre d'application et l'adapter aux réalités sociales, politiques et économiques actuelles ;

ATTENDU que lorsque le législateur québécois a prévu, à une époque lointaine, cette possibilité pour les institutions religieuses d'être exemptées du paiement de leurs taxes foncières, c'était, de toute évidence, une manière de refléter la volonté de la société québécoise ainsi que des instances gouvernementales de compenser ces institutions pour leur contribution sociale et communautaire ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que de nos jours, les instances publiques et gouvernementales doivent préconiser la laïcité tout en laissant la liberté aux citoyens de pratiquer la religion de leur choix, et ce, dans le plus grand respect des pratiques religieuses distinctes de tous un chacun, mais aussi en respectant les droits des citoyens qui ne pratiquent aucune religion ;

ATTENDU que l'article 204.12 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1) permet uniquement aux propriétaires pouvant être qualifiés à titre d'institution religieuse de bénéficier d'une exemption de paiement de leurs taxes foncières ;

ATTENDU que pour la Ville de Boisbriand il est évident que le simple fait d'être un propriétaire, d'avoir une existence légale et d'avoir en son nom la propriété d'immeubles ne constitue pas en soi un acte religieux ;

ATTENDU que la ville de Boisbriand, par la présente résolution et les démarches futures qui en découleront, ose poser la question à savoir s'il est juste et équitable dans notre société actuelle de favoriser fiscalement ceux qui pratiquent une religion, et ce, au détriment des autres citoyens et demande, par le fait même, à ce que soit effectuée une vaste revue législative des notions d'exemptions fiscales et des critères devant être respectés afin de pouvoir en bénéficier, le cas échéant ;

ATTENDU qu'il est primordial d'obtenir l'appui du monde municipal afin d'inciter le gouvernement du Québec à procéder aux amendements législatifs nécessaires pour préciser ce qu'est une véritable institution religieuse afin d'empêcher les échappatoires et les situations extrêmes qu'a créées et créera une interprétation trop large des dispositions législatives applicables ;

ATTENDU qu'il est essentiel d'obtenir l'appui des autres municipalités du Québec et des organismes municipaux de tous les niveaux afin que soit remis en question le principe même d'exemption fiscale envers les institutions religieuses en raison, non seulement, de l'évolution de la société québécoise moderne, mais également en raison des impératifs fiscaux auxquels sont confrontées les municipalités ;

ATTENDU que depuis plusieurs années la ville de Boisbriand est impliquée dans un litige de nature fiscale qui a fait ressortir des éléments plus que troublants non seulement en ce qui a trait à l'interprétation large et libérale applicable en matière d'exemption religieuse, mais également quant à ce qui est considéré comme étant suffisant pour être reconnu à titre d'institution religieuse au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1) et que, dans le cadre de ce dossier, plusieurs millions de dollars en taxes foncières sont en jeu ;

ATTENDU que ce dossier fait ressortir des questionnements sérieux à savoir s'il est toujours juste et approprié de continuer à favoriser fiscalement des entités dites religieuses dans le contexte social, politique et économique actuel, et ce, au détriment des autres organismes communautaires ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC lors de sa rencontre du 3 juillet 2024 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- d'appuyer la Ville de Boisbriand dans ses démarches afin de convaincre le gouvernement du Québec de procéder aux amendements devant être apportés à la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1) de manière à préciser son cadre d'application et l'adapter aux réalités sociales, politiques et économiques actuelles ;
- de transmettre une copie de la présente résolution à la députation régionale et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour appui ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Virginie Ashby	2	2,89		
Guylaine Blouin	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,15 %		

ADOPTION

5.2 ÉQUIPE DE LA MRC

5.2.1 INFOLETTRE (DOSSIER EN COURS)

L'agente de communication marketing décrit brièvement les principaux dossiers en cours pour l'équipe de la MRC.

CM2024-07-193

5.2.2 EMBAUCHE — AGENT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 2024-CA-07-133, mandat fut confié à la direction générale de procéder rapidement à un appel de candidatures à la fonction d'agent(e) de développement territorial par le Comité administratif (CA) de la MRC, pour un poste temporaire ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le directeur des finances et du développement des communautés propose de procéder à l'embauche de Monsieur Pierre-Alexandre Bigras au poste d'agent de développement territorial, suite au processus d'embauche et des entrevues ainsi qu'à la négociation de ses conditions de travail ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU

- d'entériner l'embauche de Monsieur Pierre-Alexandre Bigras au poste d'agent de développement territorial, et ce, à compter du 12 août 2024, à l'échelon 9 de la classe D aux fins de la *Politique des conditions de travail du personnel de la MRC de Coaticook* en vigueur ;
- de le considérer comme un employé régulier à durée déterminée, aux fins de la *Politique des conditions de travail du personnel de la MRC de Coaticook*, suite à sa période de probation ;
- de considérer que les autres avantages prévus à la *Politique* font partie intégrante du contrat individuel de travail de l'employé, sous réserve des conditions visées à l'article 4.2 du même chapitre.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Virginie Ashby	2	2,89		
Guylaine Blouin	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,15 %		

ADOPTION

6.0 TRÉSORERIE

6.1 PAIEMENT DES COMPTES



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.1.1 COMPTES PAYÉS

La directrice générale adjointe dépose la liste des comptes d'un montant total de 490 453,29 \$ payés au 10 juillet 2024, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2024-07-194

6.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 106 098,89 \$ comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 106 098,89 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Virginie Ashby	2	2,89		
Guylaine Blouin	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,15 %		

ADOPTION

CM2024-07-195

6.1.3 LA GRANDE ÉCHAPPÉE, THÉÂTRE DÉAMBULATOIRE ESTIVAL

ATTENDU que le centre-ville de Coaticook accueillera La grande échappée pour quelques étés, une expérience de théâtre déambulatoire qui transportera les visiteurs dans un univers fantastique, il y a une centaine d'années, alors que le cirque américain Barnum and Bayley faisait une halte en ville pour abreuver ses animaux ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le parcours d'un kilomètre et demi débutera à l'ancienne gare et traversera le centre-ville ;

ATTENDU que le projet porté par Rues principales Coaticook est appuyé financièrement par la MRC de Coaticook, la municipalité, la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie et la SADC de la région de Coaticook ;

ATTENDU que pour le lancement, Rues principales Coaticook offre des forfaits corporatifs ;

ATTENDU la présentation à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- d'acheter un lot de 20 billets pour la représentation du jeudi 18 juillet 2024 au coût promotionnel de 500 \$;
- d'affecter et d'engager le crédit net de 500 \$ dans la Partie I, département « Général », catégorie de fonctions « Administration – Conseil, Déplacements — délégués », poste 02 11201 310, à cet effet ;
- de requérir de la trésorerie la réservation des billets et le paiement de la facture y étant associée sur réception de celle-ci afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Virginie Ashby	2	2,89		
Guylaine Blouin	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,15 %		

ADOPTION

6.2 RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE DÉPENSES



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.2.1 RAPPORT AU 30 JUIN 2024

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2024, pour le mois de juin 2024, comme ici au long reproduit.

6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

6.3.1 82^E CONGRÈS DE LA FQM — 26 AU 28 SEPTEMBRE 2024

CM2024-07-196

6.3.1.1 INSCRIPTION DU PRÉFET ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU que le 82^e congrès de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 26 au 28 septembre 2024 à Québec ;

ATTENDU que les coûts d'inscription sont de 990 \$ avant toutes taxes par personne, en raison du tarif préférentiel pour l'inscription hâtive effectuée avant le 21 juin ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- de procéder à l'inscription du préfet et du directeur général de la MRC au congrès de la FQM ;
- d'affecter et d'engager le crédit net de 1 039,38 \$ relatif aux frais d'inscription du Préfet dans la Partie I, département « Général », au sein de la catégorie de fonctions « Administration-conseil, Déplacement — préfet », poste budgétaire 02 11001 301 ;
- d'affecter et d'engager le crédit net de 1 039,38 \$ relatifs aux frais d'inscription du directeur général dans la Partie I, département « Général », au sein de la catégorie de fonctions « Administration – gestion financière et administrative, Déplacements », poste budgétaire 02 13001 310 ;
- de requérir de la trésorerie le paiement desdites dépenses, ainsi que les inscriptions requises.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Virginie Ashby	2	2,89		
Guylaine Blouin	18	46,09		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,15 %		

ADOPTION

CM2024-07-197

6.3.1.2 FRAIS D'HÉBERGEMENT

ATTENDU que le 82^e congrès de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 26 au 28 septembre 2024 à Québec ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- d'affecter et d'engager le crédit net de 683,47 \$ relatifs aux frais d'hébergement du préfet dans la Partie I, département « Général », au sein de la catégorie de fonctions « Administration-conseil, *Déplacement — préfet* », poste budgétaire 02 11001 301 ;
- d'affecter et d'engager le crédit net de 1 343,84 \$ relatifs aux frais de la suite et de l'hébergement du directeur général, dans la Partie I, département « Général », au sein de la catégorie de fonctions « Administration-conseil, déplacement congrès », poste budgétaire 02 11616 310 ;
- de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses selon les pièces justificatives, ainsi que les réservations requises.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Virginie Ashby	2	2,89		
Guylaine Blouin	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,15 %		

ADOPTION

7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

7.1 OCCUPATION DU TERRITOIRE

CM2024-07-198

7.1.1 CORRECTION DU PROFIL DE LA ROUTE 147 AU SUD DE LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON — AVIS DE CONFORMITÉ AU SADD

ATTENDU que la Direction générale de l'Estrie du ministère des Transports et de la Mobilité durable planifie, en 2025, des travaux de correction du profil de la route 147, au sud de la municipalité de Compton ;

ATTENDU que compte tenu de l'impact du projet sur l'aménagement du territoire de la municipalité de Compton et en conformité avec les articles 149 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le ministère a transmis l'avis d'intervention en lien avec ce projet à la MRC afin d'obtenir un avis sur sa conformité à l'égard du schéma d'aménagement et de développement de la MRC ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte l'avis d'intervention et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU qu'en vertu du chapitre VI de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les interventions gouvernementales planifiées par le ministère dans le cadre de la correction du profil vertical de la route 147 à Compton nécessitent une analyse de conformité au schéma d'aménagement de la MRC en regard des objectifs d'aménagement et aux dispositions réglementaires ;

ATTENDU que l'intervention souhaitée serait : « au nord en affectation agricole en zone agricole permanente à l'ouest de la route 147 et en affectation urbaine à l'extérieur de la zone agricole permanente à l'est de la route 147 et en affectation agricole en zone agricole permanente au sud » ;

ATTENDU que l'intervention souhaitée consiste à aplanir les buttes à la sortie de Compton vers Coaticook afin d'améliorer la visibilité, donc l'atteinte de l'orientation 4.6.1 Sécurité et efficacité du réseau supérieur, plus spécifiquement l'objectif d'aménagement 4.6.1c) Coordonner la planification des travaux de voirie avec tous les partenaires, principalement le ministère ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la zone est déjà identifiée comme problématique au niveau du SADD ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte l'avis émis par la directrice de l'aménagement Madame Marie-Claude Bernard à cet effet et en fait sien comme si au long reproduit :

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'émettre un avis de conformité à l'égard des travaux de correction du profil de la route 147, su sud de la municipalité de Compton, tel que présentés par la Direction générale de l'Estrie du ministère des Transports et de la Mobilité durable, conditionnel au respect de certaines conditions et tout en invitant le ministère à prendre en considération les recommandations émises dans l'avis de la directrice de l'aménagement Madame Marie-Claude Bernard, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Virginie Ashby	2	2,89		
Guylaine Blouin	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,15 %		

ADOPTION

7.2 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT

7.2.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT (CMNE) DU 2 JUILLET 2024

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC de Coaticook du 2 juillet 2024.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2024-07-199

**7.2.2 RENOUELEMENT — FONDS DES MUNICIPALITÉS
POUR LA BIODIVERSITÉ**

ATTENDU que la MRC de Coaticook a un rôle important à jouer pour la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux naturels sur son territoire ;

ATTENDU que la Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec), organisme voué à la protection des milieux naturels et la Fondation de la faune du Québec (ci-après la « Fondation »), organisme dont la mission est la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats, ont mis sur pied un « Fonds des municipalités pour la biodiversité » (ci-après le « Fonds MB ») qui est mis à la disposition des municipalités ou villes afin de développer des projets de protection de la biodiversité ;

ATTENDU que chaque Fonds MB est destiné à recevoir des contributions en argent et à les réserver exclusivement pour soutenir la réalisation de projets conformes au mandat de la Fondation et à des projets soumis par la MRC de Coaticook détentrice de ce Fonds MB ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2020-10-199, le Conseil de la MRC a appuyé le projet de création d'un fonds dédié à la Fondation selon les termes de l'Entente relative à la création et à la gestion d'un fonds dédié liant la Fondation et la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la Fondation propose de prolonger le Fonds MB/MRC pour les quatre prochaines années (2024 à 2028) avec les mêmes conditions, soit une cotisation d'environ 9 000 \$ par année auxquelles s'ajoutent la même contribution de la Fondation ce qui totaliserait à terme environ 112 040 \$ à investir d'ici 2032 dans la conservation de la biodiversité, puisque pour chaque dollar de contribution versé par la MRC, avec effet rétroactif pour 2024-2025 et ensuite pour 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, la Fondation et ses partenaires verseront au Fonds MB/MRC un montant correspondant à 100 % des contributions municipales ;

ATTENDU que le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs soit autorisé à octroyer à la Fondation une subvention d'un montant maximal de 3 910 000 \$, soit un montant maximal de 977 500 \$ au cours de chacun des exercices financiers 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, pour le Fonds MB ;

ATTENDU que lesdits fonds seront répartis entre les municipalités ou Villes ou MRC adhérentes pour versement obligatoire de 1 \$ par ménage lequel ne pourra pas, cependant, être inférieur à un financement annuel de 5 000 \$, pour les municipalités, villes ou MRC comptant moins de 5000 ménages et désirant renouveler ladite entente ;

ATTENDU que l'ensemble des Fonds MB est créé en vertu d'ententes entre des municipalités/villes/MRC et la Fondation et est destiné au développement de projets de conservation des milieux naturels ;

ATTENDU la présentation de la directrice de l'aménagement à cet effet ;

ATTENDU que la Fondation a informé la MRC qu'un processus simplifié et rapide de dépôt de projets serait en vigueur en plus de permettre le dépôt de



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

projets 100 % financés par le fonds contrairement à la situation actuelle où les sommes du fonds doivent être utilisées en contrepartie de projets déposés aux programmes de la FFQ ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte la recommandation du Comité Régional milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 2 juillet 2024 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU

- ▶ de consentir à verser au Fonds existant une contribution de 9 000 \$ pour chacune des années financières 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 9 000 \$ dans la Partie I, département *Général au sein de la* catégorie de fonctions « *Amé. Urb. et dév. — Amén. urb. et zonage, Acquisition de données* », poste budgétaire 02 61001 341 à cet effet, pour l'année 2024 ;
- ▶ d'approprier le même montant à même les surplus libres de la Partie I à cet effet, et ce, afin d'équilibrer les prévisions budgétaires ;
- ▶ d'autoriser la Fondation à verser rétroactivement audit Fonds de la MRC la contribution du MELCCFP pour l'année financière 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 ;
- ▶ d'autoriser l'utilisation du montant ou une partie du montant déposé dans le Fonds pour le financement des projets de conservation de milieux naturels et de biodiversité, lesquels seront préalablement développés en collaboration avec la Fondation ;
- ▶ d'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer, s'il y a lieu, l'entente à cet effet au nom de la MRC ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de cette dépense, sur réception de la facture.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Virginie Ashby	2	2,89		
Guylaine Blouin	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,37		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,15 %		

ADOPTION

7.2.3 ÉCOCENTRE À COATICOOK

CM2024-07-200

7.2.3.1 OCTROIS DE CONTRATS

ATTENDU que certains contrats doivent être donnés en lien avec le projet d'écocentre permanent à Coaticook ;

ATTENDU la présentation de la direction générale à cet effet ;

ATTENDU qu'il y a lieu également d'ajouter une dalle de béton à l'écocentre à Waterville ;

ATTENDU que la MRC a adopté le 13 septembre 2018, le règlement n° 4-021 (2018) — « Règlement sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook », et ce, conformément aux dispositions pertinentes du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et plus particulièrement l'article 938.1.2, lui permettant d'accorder de gré à gré certains contrats même si ceux-ci comportent une dépense inférieure à 105 700 \$ (seuil d'appel d'offres public), mais supérieure à 25 000 \$;

ATTENDU que la MRC a adopté le 16 juin 2021, le règlement n° 4-021.1 (2021) — « Règlement modifiant le règlement 4-021 (2018) sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook », et ce, afin de prévoir temporairement des mesures pour favoriser, dans le cadre des contrats dont la dépense est inférieure au seuil d'appels d'offres publics, les biens et les services québécois, les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec dans le but légitime de favoriser la reprise économique suite à la crise sanitaire ainsi que de permettre la réception de soumissions transmises par voie électronique ;

ATTENDU que ces règlements ont comme objectif commun d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

ATTENDU que les présentes dépenses constituent une immobilisation aux termes de la réglementation en vigueur à la MRC ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte la recommandation du Comité régional Milieux Naturels et Environnement (CMNE) de la MRC lors de sa rencontre du 2 juillet 2024 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- d'accepter l'offre déposée par Daniel Parent, arpenteur-géomètre pour les certificats d'implantation, au coût maximal de 2 500 \$ avant toutes taxes (ou crédit net de 2 624,69 \$), sur la base de sa proposition ;
- d'accepter l'offre forfaitaire déposée par Grondin Excavation Inc. (NEQ : 1162500954) pour divers travaux d'aménagement dont notamment le branchement du bâtiment d'accueil, le regard de contrôle, les ponceaux, le mur de soutènement, le transport d'agrégats et la signalisation pour l'écocentre à Coaticook, au coût de 110 688,12 \$ avant toutes taxes (ou crédit net de 116 208,69 \$), sur la base de leur proposition ;
- d'accepter l'offre déposée par Daniel Joyal pour divers travaux d'aménagement dont notamment le profilage des talus et la mise en forme du bassin de rétention pour l'écocentre à Coaticook, au coût de 115 850 \$ avant toutes taxes (ou crédit net de 121 628,02 \$), sur la base de sa proposition ;
- d'accepter l'offre déposée par le Banc Custeau pour la fourniture de matériel granulaire pour l'écocentre à Coaticook, au coût maximal de 45 015 \$ avant toutes taxes (ou crédit net de 47 260,13 \$), sur la base de la liste de prix fournie ;
- d'accepter l'offre déposée par le Banc Giroux pour la fourniture de matériel granulaire pour l'écocentre à Coaticook, au coût maximal de 1 200 \$ avant toutes taxes (ou crédit net de 1 259,85 \$), sur la base de la liste de prix fournie ;
- d'accepter l'offre forfaitaire déposée par Transport Marcel Morin Inc. (NEQ : 1143190719) pour la fourniture de matériel granulaire divers pour l'écocentre à Coaticook, au coût de 72 413,90 \$ avant toutes taxes (ou crédit net de 76 025,55 \$), sur la base de leur proposition ;
- d'accepter l'offre révisée pour une superficie de 2 184 m² déposée par Couillard Construction Ltée (NEQ : 1143700343) pour les travaux de pavage pour l'écocentre à Coaticook, au coût de 78 735 \$ avant toutes taxes (ou crédit net de 82 661,91 \$), sur la base de leur proposition ;
- d'accepter l'offre forfaitaire déposée par Béton Théberge Inc. (NEQ : 1171567143) pour les dalles de béton sous les conteneurs pour l'écocentre à Coaticook, au coût de 63 913,59 \$ avant toutes taxes (ou crédit net de 67 101,28 \$), sur la base de leur proposition ;
- d'accepter l'offre forfaitaire déposée par Acier Lemieux Inc. (NEQ : 1161126744) pour la fabrication et l'installation de barrières et d'une rampe pour l'écocentre à Coaticook, au coût de 36 470 \$ avant toutes taxes (ou crédit net de 38 288,94 \$), sur la base de leur proposition ;
- d'accepter l'offre forfaitaire déposée par Tourbe Concept Inc. (NEQ : 1166925629) pour l'ensemencement de surface pour l'écocentre à Coaticook, au coût maximal de 11 024 \$ avant toutes taxes (ou crédit net de 11 573,82 \$), sur la base de leur proposition ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- d'affecter et d'engager le crédit net maximal de 564 632,88 \$ au sein de la Partie I, département « *Gestion des matières résiduelles* », au sein de la catégorie de fonctions « *Hygiène du milieu - Matières résiduelles, Écocentre* », poste budgétaire 02 45120 446 à cet effet ;
- d'accepter également l'offre forfaitaire déposée par Béton Théberge Inc. (NEQ : 1171567143) pour l'ajout d'une dalle de béton sous un conteneur pour l'écocentre à Waterville, au coût de 33 114 \$ avant toutes taxes (ou crédit net de 34 765,56 \$), sur la base de leur proposition ;
- d'affecter et d'engager le crédit net maximal de 34 765,56 \$ au sein de la Partie I, département « *Gestion des matières résiduelles* », au sein de la catégorie de fonctions « *Hygiène du milieu - Matières résiduelles, Écocentre* », poste budgétaire 02 45120 446 à cet effet ;
- d'approprier l'ensemble des montants précités à même les revenus disponibles dans la Partie I, département « *Général* », au sein de la catégorie de fonctions « *Activités d'investissement* », poste budgétaire 23 05001 721 au paiement de la dépense ;
- de requérir de la trésorerie le paiement sur réception des factures à cet effet, ainsi que les écritures comptables requises pour les immobilisations.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Virginie Ashby	2	2,89		
Guylaine Blouin	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,15 %		

ADOPTION

CM2024-07-201

7.2.3.2 MISE À JOUR BUDGÉTAIRE

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre à jour les prévisions budgétaires en lien avec l'écocentre régional à Coaticook ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU la présentation de la direction générale à cet effet ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte un tableau des prévisions budgétaires révisées ainsi que le montant et remboursement éventuel d'un emprunt à cet effet et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte la recommandation du Comité régional Milieux Naturels et Environnement (CMNE) de la MRC lors de sa rencontre du 2 juillet 2024 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'accepter et adopter les prévisions budgétaires révisées pour la construction de l'écocentre régional à Coaticook, telles que présentées.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Virginie Ashby	2	2,89		
Guylaine Blouin	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,15 %		

ADOPTION

7.3 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA

Rien à signaler.

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

8.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (CDC) DU 2 JUILLET 2024

Rien à signaler, puisque faute de quorum la rencontre du Comité fut transformée en atelier de travail.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2024-07-202

8.2 MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS — MADA

ATTENDU que la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) vise à aider les municipalités et les MRC à encourager la participation active des aînés au sein de leur communauté et à concrétiser la vision d'une société pour tous les âges ;

ATTENDU l'appel de projets actuel dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA, Volet 1 du ministère de la Santé et des Services sociaux ;

ATTENDU que ce programme d'aide financière vise le soutien des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC) qui entreprennent une démarche en vue de réaliser ou d'actualiser une politique et un plan d'action en faveur des aînés ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2024-06-178, la MRC a déposé une demande d'aide financière collective au Programme de soutien à la démarche MADA, au nom des municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, Stanstead-Est et Waterville ainsi que la MRC pour la mise à jour des politiques existantes ;

ATTENDU que l'aide financière maximale est de 96 000 \$;

ATTENDU que la MRC a donc demandé des offres de services professionnels pour la coordination et la réalisation de la démarche de renouvellement de la politique familiale et des aînés ainsi que les consultations publiques requises à cet effet ;

ATTENDU la présentation du directeur des finances et du développement des collectivités à cet effet ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte un sommaire de l'analyse des offres reçues et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU

- d'accepter l'offre déposée par l'Observatoire estrien du développement des communautés, pour un mandat de 705 heures au tarif horaire de 125 \$ pour un coût total de 88 125 \$ avant toutes taxes (ou crédit net de 92 520,24 \$), sur la base de leur proposition et de leur octroyer le mandat conditionnel à l'obtention de l'aide financière demandée dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA, Volet 1 du ministère de la Santé et des Services sociaux ;
- d'affecter et d'engager, s'il y a lieu, le crédit net maximal de 92 520,24 \$ au sein de la Partie I, département « Développement des communautés », au sein de la catégorie de fonctions « Santé & bien-être



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

— *Autres, Honoraires professionnels MADA* », poste budgétaire 02 59001 419 à cet effet ;

- d'approprier le même montant à même les revenus qui seront disponibles suite à la réception de l'aide financière, s'il y a lieu au paiement de la dépense ;
- de requérir de la trésorerie le paiement sur réception des factures à cet effet, ainsi que les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- d'autoriser la direction générale à signer l'entente à cet effet, au nom de la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Virginie Ashby	2	2,89		
Guylaine Blouin	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,15 %		

ADOPTION

CM2024-07-203

8.3 FONDS VITALITÉ DES MILIEUX DE VIE (FVMV) — ENVELOPPE LOCALE DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette a présenté un projet pour une aide financière de l'enveloppe locale du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le projet consiste à l'installation de la Halte-paysage ou croquis visant à enrichir l'offre d'activités culturelles sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte la fiche de présentation du projet et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- d'accepter le projet de Halte-paysage présenté par la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette et de lui accorder une aide financière de 5 800 \$ de l'enveloppe locale du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook ;
- de requérir de la direction générale la préparation d'un protocole à convenir entre la MRC et la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette à cet effet ;
- d'autoriser le préfet et le greffier-trésorier à signer ledit protocole au nom de la MRC ;
- d'autoriser la trésorerie à verser le montant de l'aide financière en respect des engagements et selon les modalités établies au protocole.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Virginie Ashby	2	2,89		
Guylaine Blouin	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,15 %		

ADOPTION

8.4 ÉTAT DE SITUATION EN ESTRIE — TIQUES

Information est donnée à l'effet que c'est en Estrie que le plus de cas de maladie de Lyme et d'anaplasmoses sont rapportés ! Avec l'arrivée du beau temps, la Direction de santé publique de l'Estrie rappelle l'importance de suivre les conseils de prévention contre les maladies transmises par les tiques, puisque l'Estrie est maintenant considérée comme endémique, soit un endroit où le risque de contracter la maladie de Lyme est accru. Face à cette situation, il est important d'avoir les bons réflexes de protection. Durant les activités extérieures, il est recommandé de porter des vêtements longs et de couleur pâle, ce qui permet de mieux repérer la présence d'une tique sur les



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

vêtements, ainsi que d'appliquer un chasse-moustiques contenant du DEET ou de l'icaridine.

CM2024-07-205

8.5 PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS,
VOLET 1B — MIFI

ATTENDU que la MRC a signé une entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (ci-après le « PAC »), afin que les municipalités et la MRC deviennent plus accueillantes et inclusives pour les personnes issues des communautés culturelles, laquelle prendra fin en septembre prochain ;

ATTENDU que le programme est mis sur pied pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 2022-CA-02-24, la MRC de Coaticook a adhéré au plan d'action du PAC et mis en œuvre certaines actions ;

ATTENDU que le Conseil souhaite se doter d'un plan d'action afin que la MRC et les municipalités locales deviennent plus accueillantes et inclusives pour les personnes issues des communautés culturelles ;

ATTENDU la présentation de la direction générale à cet effet ;

ATTENDU que le Conseil appuie les actions de la mesure de transition qui seront réalisées pendant cette entente ;

ATTENDU que le volet 1B du Programme est réservé aux MRC et que les activités financées dans le cadre de ce volet doivent être intégrées dans un plan d'action en matière d'attraction, d'établissement durable, d'intégration citoyenne, et de pleine participation, en français, des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles, comportant des priorités d'action fondées sur une démarche stratégique d'analyse des besoins ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- d'autoriser la direction générale à déposer une demande d'aide financière de 23 000 \$ au volet 1B du Programme d'appui aux collectivités, tel que présenté et à signer la convention d'aide financière du PAC au nom de la MRC, s'il y a lieu ;
- d'élaborer un plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles sur notre territoire ;
- de proposer des activités tel que prévu dans les normes du programme comme « mesures de transition » ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- de s'engager à contribuer au projet l'équivalent de 50 % de l'aide financière à recevoir ;
- de transmettre une copie de la présente résolution au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration conformément au protocole à intervenir.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Virginie Ashby	2	2,89		
Guylaine Blouin	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,15 %		

ADOPTION

CM2024-07-204

8.6 REPORT DES SOLDES — FONDS VITALITÉ DES MILIEUX DE VIE (FVMV)

ATTENDU que le Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook provient des sommes attribuées à la MRC par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation via le Fonds Régions et Ruralité (FRR) 2020-2024, suite à la signature d'un protocole d'entente à cet effet en mars 2020 ;

ATTENDU que la MRC a adopté une politique d'investissement au niveau du Fonds de vitalité des milieux de vie (FVMV) afin de permettre le financement de projets structurants sur son territoire, aux termes de la résolution CM2020-11-228 ;

ATTENDU que les sommes réservées aux enveloppes locales doivent être engagées au plus tard le 30 septembre 2024, à défaut, la MRC s'étant réservé la possibilité de récupérer les sommes afin de les rendre disponibles au niveau de l'enveloppe régionale ;

ATTENDU que l'ensemble des enveloppes budgétaires doivent être engagées avant le 31 mars 2025 et payées avant le 31 mars 2026 ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2024-02-74, le Conseil de la MRC avait autorisé le transfert au profit de l'enveloppe territoriale de sommes



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

résiduelles avec l'accord des municipalités de Barnston-Ouest, East Hereford et Waterville pour un montant total de 111 501 \$ et de réserver, lors de la prochaine enveloppe FVMV le même montant afin de remettre les sommes auxdites municipalités ;

ATTENDU la demande similaire des municipalités de Saint-Malo et Compton ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU

- de transférer le montant disponible ci-après indiqué des municipalités volontaires dans l'enveloppe territoriale, soit :

Municipalité	Montant
Compton	13 287 \$
Saint-Malo	13 000 \$
Total	26 287 \$

- de réserver, lors de la prochaine enveloppe FVMV un montant de 26 287 \$ afin de remettre les sommes aux municipalités précitées, il est convenu que ce montant n'impactera pas la part autrement réservée aux enveloppes locales.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Virginie Ashby	2	2,89		
Guylaine Blouin	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,15 %		

ADOPTION

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (CDÉ) DU 3 JUILLET 2024

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de développement économique (CDÉ) de la MRC de Coaticook du 3 juillet 2024.

CM2024-07-206

9.2 PARTENARIAT — GALA EXCELLENCE 2024

ATTENDU la demande de partenariat adressée par la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Coaticook (CCIRC) pour l'édition 2024 du Gala Excellence ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de développement économique (CDÉ) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 3 juillet 2024 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- d'accepter de participer financièrement au prochain Gala Excellence de la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Coaticook, en échange d'une visibilité et une remise de prix ;
- d'affecter et d'engager, le crédit net de 1 000 \$ au sein de la Partie I, département « *Développement économique* », au sein de la catégorie de fonctions « *Amén. urb. et dév. — Dévelop. économique, Dons et subventions* », poste budgétaire 02 62005 970 à cet effet ;
- de requérir de la trésorerie le paiement sur réception de la facture à cet effet, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Virginie Ashby	2	2,89		
Guylaine Blouin	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

TOTAL	43/45	97,15 %		
-------	-------	---------	--	--

ADOPTION

CM2024-07-207

**9.3 ANALYSE DU GROUPE LAIT MULTIRÉGIONALE 2023
— PLAN DE VISIBILITÉ**

ATTENDU la demande de partenariat adressée par les Groupes conseils agricoles de l'Estrie pour la réalisation de l'analyse de groupe lait multirégionale 2023 ;

ATTENDU qu'il s'agit de données utilisées dans le cadre de la révision du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de développement économique (CDÉ) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 3 juillet 2024 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- d'accepter de participer financièrement à l'analyse de groupe lait multirégionale 2023, en échange d'une visibilité et de l'accès aux résultats ;
- d'affecter et d'engager, le crédit net de 650 \$ au sein de la Partie I, département « *Développement économique* », au sein de la catégorie de fonctions « *Amén. urb. et dév. — Dévelop. économique, Dons et subventions* », poste budgétaire 02 62005 970 à cet effet ;
- de requérir de la trésorerie le paiement sur réception de la facture à cet effet, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Virginie Ashby	2	2,89		
Guylaine Blouin	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

TOTAL	43/45	97,15 %		
-------	-------	---------	--	--

ADOPTION

CM2024-07-208

9.4 DEMANDES DE FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

ATTENDU que le conseil s'est prévalu des dispositions de la loi pour constituer un comité régional de développement économique au sein de la MRC ;

ATTENDU que le Comité régional de développement économique reçoit les demandes d'aide financière du Fonds local d'investissement et du Fonds local de solidarité pour lesquels il a l'autorité décisionnelle ainsi que les demandes d'aide financière de divers fonds pour lesquels il émet ses recommandations au Conseil ou au Comité administratif de la MRC ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte les demandes d'aide financière aux divers fonds qui furent présentées au Comité régional de développement économique lors de sa rencontre du 3 juillet 2024 ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de développement économique (CDÉ) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 3 juillet 2024 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU

- d'annuler la subvention accordée au projet FVE 2023-63, puisque l'entreprise ne remplit plus les critères pour avoir droit à la subvention ;
- d'accorder un moratoire sur le capital pour une période de 3 mois supplémentaires en capital au niveau du dossier de prêt COV-A-22-063, mais de refuser un moratoire supplémentaire pour le dossier FLI-156, *tel que* recommandé par le Comité régional de développement économique lors de sa rencontre du 3 juillet dernier ;
- de procéder au rappel du prêt accordé dans le dossier FLI 22-166, conformément à la politique d'investissement, aux conditions recommandées par le Comité régional de développement lors de sa rencontre le 3 juillet dernier ;
- ▶ d'octroyer une aide financière de 25 000 \$ à même les fonds disponibles provenant du *Fonds local d'investissement (FLI)*, volet relève et de 25 000 \$ à même les fonds disponibles provenant du *Fonds local de solidarité (FLS)*, sous réserve des crédits disponibles, au projet FLI-FLS 24-87, aux conditions recommandées par le Comité régional de développement lors de sa rencontre le 3 juillet 2024 ;
- d'octroyer une aide financière de 3 008 \$ provenant du *Fonds vitalité entrepreneuriale (FVE)*, volet virage numérique, sous réserve des crédits disponibles et aux conditions recommandées par le Comité



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

régional de développement lors de sa rencontre le 3 juillet 2024 au dossier FVE 2024-93 ;

- d'octroyer une aide financière de 2 150 \$ provenant du *Fonds vitalité entrepreneuriale (FVE), volet virage numérique*, sous réserve des crédits disponibles et aux conditions recommandées par le Comité régional de développement lors de sa rencontre le 3 juillet 2024 au dossier FVE 2024-96 ;
- de confier le mandat au département de développement économique, de rédiger les conventions appropriées et d'autoriser à signer au nom de la MRC ainsi que tout autre document jugé pertinent, afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- d'autoriser la trésorerie à émettre les chèques requis en respects desdites conventions et des crédits disponibles et de faire les transferts budgétaires requis, s'il y a lieu, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Virginie Ashby	2	2,89		
Guylaine Blouin	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,15 %		

ADOPTION

CM2024-07-209

9.5 EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE — FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ

ATTENDU que la MRC a signé avec Fonds locaux de solidarité FTQ s.e. c. un contrat de crédit variable à l'investissement en 2017 pour le financement du Fonds local de solidarité (FLS) ;

ATTENDU que des changements récents furent apportés à la ligne de crédit au modèle de partenariat Fonds locaux de solidarité FTQ, société en commandite afin d'optimiser l'utilisation des ressources et ainsi un montant



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

additionnel de 86 M \$ est disponible pour l'ensemble des MRC et organismes de développement économique du Québec ;

ATTENDU que la nouvelle convention signée aux termes de la résolution 2024-CA-02-41 fixe la possibilité d'emprunt à cinq (5) fois l'avoir net du FLS, soit 1 235 000 \$ pour la MRC selon la dernière revue annuelle ;

ATTENDU que des liquidités supplémentaires sont requises au niveau du FLS de la MRC ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de développement économique (CDÉ) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 3 juillet 2024 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ de confier le mandat à la directrice du développement économique d'emprunter un montant additionnel de 25 000 \$ au Fonds locaux de solidarité FTQ afin d'avoir les liquidités suffisantes pour les prêts accordés aux entreprises ;
- ▶ d'autoriser la direction générale à signer tout document nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Virginie Ashby	2	2,89		
Guylaine Blouin	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,15 %		

ADOPTION

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

10.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP), VOLET SERVICES POLICIERS DU 26 JUIN 2024

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de sécurité publique (CSP), volet services policiers du 26 juin 2024.

CM2024-07-210

10.2 RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS 2023-2024

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte le rapport annuel d'activités du Comité de sécurité publique (CSP) de la MRC de Coaticook pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que ce rapport est présenté conformément à l'article 78 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1) ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de sécurité publique (CSP) — Volet Services policiers de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 26 juin 2024 comme si au long reproduit ;

ATTENDU la présentation de son contenu par le Président du CSP et élu responsable des dossiers de sécurité publique, Monsieur Benoît Roy ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU d'adopter le rapport annuel d'activités du Comité de sécurité publique (CSP) de la MRC de Coaticook pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, tel que présenté et de le transmettre au ministère de la Sécurité publique.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Virginie Ashby	2	2,89		
Guylaine Blouin	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,15 %		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

CM2024-07-211

10.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRAVAIL DE PROXIMITÉ 2023-2024

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte le rapport annuel d'activités du travail de proximité sur le territoire de la MRC de Coaticook pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que ce rapport est présenté conformément à l'entente de soutien financier avec l'Éveil, organisme en santé mentale ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de sécurité publique (CSP) — Volet Services policiers de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 26 juin 2024 comme si au long reproduit ;

ATTENDU la présentation de son contenu par le Président du CSP et élu responsable des dossiers de sécurité publique, Monsieur Benoît Roy ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter le rapport annuel d'activités du travail de proximité sur le territoire de la MRC de Coaticook pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, tel que présenté ;
- d'autoriser la trésorerie à payer le 15 000 \$ de soutien financier, tel que prévu aux prévisions budgétaires et à l'entente avec l'Éveil, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Virginie Ashby	2	2,89		
Guylaine Blouin	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

TOTAL	43/45	97,15 %		
-------	-------	---------	--	--

ADOPTION

11.0 GREFFE

11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

Rien à signaler.

11.2 CORRESPONDANCE

11.2.1 EXTRAIT DU « REGISTRE DE CORRESPONDANCE »

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives, s'il y a lieu suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

12.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Bernard Marion, fait, un bref retour sur ses principales activités.

12.2 DÉLÉGATION ET PORTEUR DE DOSSIER

Les élu(e)s font également un bref retour sur leurs principales activités à titre de conseillers régionaux de la MRC.

13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES

13.1 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) — LIGNE TÉLÉPHONIQUE DU NOUVEAU PROGRAMME D'AIDE AUX ÉLU-ES ET À LEUR FAMILLE (PAEF)

La greffière rappelle aux élus que le nouveau programme d'aide aux élus-es et à leur famille (PAEF) de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) est en service depuis le 1^{er} juin dernier. Il s'agit d'un service confidentiel, gratuit et accessible 24 h sur 24 et 7 jours par semaine. Peu importe le niveau d'urgence, un conseiller professionnel évaluera directement la situation et proposera l'accompagnement requis. D'autres outils seront disponibles en ligne à l'automne lors de la seconde phase de déploiement. Le numéro à composer est le : 1 855 752 2506.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

14.0 AFFAIRES DIVERSES

Rien à signaler.

15.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à signaler.

16.0 RETOUR SUR LA SÉANCE

Rien à signaler.

17.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 18.

LE GREFFIER-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)*.

Les documents relatifs à la séance sont classés sous le code 102-102, séance ordinaire du conseil du 10 juillet 2024.

Greffière et Responsable des archives
